MINISTERE DE L'ENERGIE,
DES MINES ET DES CARRIERES

---

SECRETARIAT GENERAL

---

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO
*La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons*

Arrêté N° 2026-348 /MEMC/SG/DGCM portant modification de l'arrêté n°2022-007/MEMC/SG/DGCM du 14 décembre 2022 portant octroi du permis de recherche n°4060 dénommé « WEND POUIRE » à Monsieur KANAZOE Inoussa (IFU 00183214 F)

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Révolution du 1er avril 2026 ;

Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Visa CFN 535 du 20/10/2026

Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0621/PF/PRIM/MEMC du 26 mai 2026 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;

Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret n°2026-0846/PF/PRIM/MEMC/MEF du 31 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier ;

Vu l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ;

Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;

Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

Vu l'arrêté n°2022-007/MEMC/SG/DGCM du 14 décembre 2022 portant octroi du permis de recherche n°4060 dénommé « WEND POUIRE » à Monsieur KANAZOE Inoussa (IFU 00183214 F) ;

Vu la demande n°4060 du camarade KANAZOE Inoussa enregistrée le 05 novembre 2025 ;

Vu les statuts modifiés en date du 24 octobre 2024 de la société Regolif Exploration SARL ;

## ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté n°2022-007/MEMC/SG/DGCM du 14 décembre 2022 portant octroi du permis de recherche n°4060 dénommé « WEND POUIRE » à Monsieur KANAZOE Inoussa (IFU 00183214 F) est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE : Monsieur KANAZOE Inoussa, tel que mentionné aux articles 1 ;4 ;6 ;8 ; 9 ; 10 et 11 ;

LIRE : REGOLIF EXPLORATION SARL

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 OCT 2026

Yacouba Zabré GOUBA
*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

Ampliations :
1- ITS
1- DGC
1- DR-EMC/Tannounyan
1- IDEM
1- BUMIGEB
1- DCMEF
1- SP /ITIE
1- DGD/MEF
1- DGI/MEF
3- REGOLIF EXPLORATION SARL
1-Gouvernorat/Région du Tannounyan
1- Haut-commissariat/Comoé
1- Mairie de Niangoloko
1- J.O
1- Classement